

◀ Communiqué de la fédération SUD éducation ▶

Écoles du socle : la loi Blanquer organise la destruction de l'école publique

Les députés ont adopté aujourd'hui un amendement au projet de loi Blanquer qui prévoit la constitution d'« écoles du socle ». L'amendement, adopté avec l'approbation du gouvernement, prévoit le regroupement des écoles autour d'un collège dans un bassin géographique. Les enseignant-e-s de ces écoles seront placé-e-s sous l'autorité du personnel de direction, flanqué d'un adjoint en charge des écoles.

Ce projet aura des conséquences graves pour le service public d'éducation et les personnels.

Jusqu'ici, quel que soit le rôle que l'administration voulait leur donner, les personnels chargés de direction d'écoles demeuraient des collègues ; ils et elles participaient à égalité à l'élaboration des décisions collectives dans l'école. Ce ne sera plus le cas avec la mise en place de cette hiérarchie intermédiaire qui constituera un échelon bureaucratique de plus, éloigné des lieux de travail des personnels et ne partageant pas leur quotidien.

Pour les élèves et leur famille, ce sont des suppressions de postes massives à prévoir, qui aboutiront à des fermetures d'écoles en nombre, en particulier des écoles rurales.

Ce projet de loi se révèle pour ce qu'il est : une entreprise de destruction du service public d'éducation et de mise au pas des personnels. SUD éducation, qui dénonce ce texte depuis sa première présentation au GSE, appelle les personnels à se mobiliser pour défendre leurs droits et le service public d'éducation.